



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3063

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Actions favorisant l'emploi -
Projet ODAS - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une
subvention d'investissement à la société par actions simplifiée (SAS) Campus Veolia Rhin Rhône
Méditerranée

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de
l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3063**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Actions favorisant l'emploi - Projet ODAS - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement à la société par actions simplifiée (SAS) Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée, situé à Jonage, est l'un des 4 campus de formation professionnelle et de formation par alternance déployés par Veolia en France, contribuant au développement des compétences utiles aux métiers des services à l'environnement. Ce réseau propose 20 diplômes et titres professionnels reconnus, organisés en alternance et plus de 400 modules de formation professionnelle continue.

Campus Veolia, en partenariat avec la Fondation Olympique lyonnais et Pôle emploi, développe un projet expérimental innovant pour valoriser les compétences professionnelles disponibles sur le territoire en réponse à l'appel à projets "Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi" lancé par la Caisse des dépôts et consignation (CDC) pour le compte de l'État, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA).

Ce programme soutient les initiatives locales établissant des synergies entre actions pédagogiques et gestion des ressources humaines pour accompagner et anticiper les mutations du monde du travail au profit de tous les actifs.

L'expérimentation "Open data application for skills" (ODAS), projet porté par ce consortium d'acteurs et dont le mandataire est le Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée a reçu une participation financière de l'État de 1,03 M€.

Le consortium a sollicité le soutien complémentaire de la Métropole de Lyon sur la dernière phase du projet, qui porte sur la projection des compétences attendues par les entreprises sur le territoire dans les années à venir afin de préparer les publics en insertion et ainsi organiser une gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences.

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, qui se décline au travers de 3 axes : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

De manière complémentaire, le programme de développement économique 2016-2021, approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1513 du 19 septembre 2016, porte l'ambition de faire de la Métropole, une Métropole fabricante, apprenante, attirante et entraînée.

ODAS permet d'apporter une réponse aux enjeux d'insertion, de développement économique et d'attractivité en soutenant le développement d'un outil innovant qui :

- facilite le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues par l'identification de leurs compétences et un travail sur leur valorisation sur des métiers porteurs d'emploi,

- apporte une meilleure connaissance des compétences des salariés en poste pour favoriser d'une part les mobilités inter-entreprises et d'autre part faciliter l'implantation de nouvelles entreprises qui seront alors en capacité de connaître les compétences des habitants du territoire où elles veulent s'implanter.

Ainsi, par délibération du Conseil n° 2017-2132 du 18 septembre 2017, une subvention de 300 000 € a été attribuée à la SAS Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée pour la mise en place d'un outil prospectif visant à envisager l'évolution des besoins de compétences du territoire dans le temps. Au vu des évolutions identifiées après une 1^{ère} phase d'expérimentation et sa commercialisation future auprès d'entreprises, il est proposé de réallouer la subvention initialement attribuée, sur les développements complémentaires permettant la définition d'un langage commun de compétences et du logiciel d'expression.

II - Historique et évolution du chantier ODAS

À l'origine, ODAS est une expérimentation qui se décompose en 3 blocs :

1 - un langage de compétences co-construit et partagé par les acteurs du territoire. Ce langage vise à permettre les passerelles, les rapprochements et l'action sur le volet de l'accès et du maintien dans l'emploi.

2 - un logiciel de description des compétences. Il permet de décrire les besoins de travail à la fois côté entreprise et les ressources compétences des salariés et des demandeurs d'emploi. Ce logiciel promeut et outille l'égalité des chances : il met en lumière les capacités de travail objectives et masque les marqueurs habituels de discrimination (âge, sexe, diplôme, origine géographique, etc.).

3 - un outil de visualisation territoriale. C'est la matérialisation des flux de données produits par le logiciel. Il s'agira à terme d'éclairer la prise de décision dans le développement des territoires, à la fois en soutien des compétences des citoyens et des besoins des entreprises.

Après 2 ans d'expérimentation, l'enjeu reste d'accompagner les citoyens dans la valorisation de leurs expériences et de mieux comprendre les besoins des entreprises. Il s'agit de réussir à faire adhérer des employeurs à une nouvelle approche du management par les compétences tout en diffusant de manière massive un nouveau standard de valorisation des capacités de travail des citoyens.

La dimension prospective de cette approche ne cherche ainsi pas à définir les nouveaux métiers de demain, mais les pratiques concrètes qui émergent aujourd'hui dans les activités de travail.

C'est pourquoi, aujourd'hui, le consortium a décidé d'allouer des fonds supplémentaires sur les 2 premières phases de l'expérimentation du projet : développer l'application et le langage de compétences qui permettront d'assurer une pleine opérationnalité de l'outil.

III - Projet 2018-2019

Comme indiqué précédemment, en septembre 2017, la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, financeur du projet dans les mêmes proportions, ont alloué 300 000 € chacun pour permettre le développement d'une version prospective de l'outil Smart city pour mieux anticiper et scénariser les actions collectives sur le volet de l'emploi.

Après 24 mois d'expérimentation aux côtés de Pôle emploi et des agents de la Métropole, notamment, les acteurs du consortium appréhendent mieux les besoins opérationnels en matière de rapprochement des demandeurs d'emploi en situation précaire et les entreprises qui recrutent.

L'outil se veut complémentaire aux politiques menées pour rapprocher travailleurs et entreprises par une interface dédiée à la gestion des compétences. Celle-ci sera adaptée aux populations fragilisées et accompagnées dans leur retour à l'emploi. Elle sera accessible aux agents du service public en charge de leur suivi.

L'outil sera librement utilisable par toutes les personnes qui souhaiteront créer un profil. Afin de favoriser la création de profils compétences pour les bénéficiaires du RSA, ODAS pourra être, notamment, mobilisé par les opérateurs en charge de l'accompagnement des publics en insertion.

De la même manière, ODAS permettra de créer des profils de poste par compétences favorisant des recrutements non discriminants et sans curriculum vitæ (CV).

Les entreprises engagées dans la Charte des 1 000 pourront mobiliser la solution ODAS pour leur recrutement dans un cadre facilité.

La cité des entreprises basée au Groupama Stadium permet actuellement de créer des profils pour les publics positionnés sur des jobs dating sur le territoire de Décines Charpieu. Elle constitue un démonstrateur de la solution ODAS et permettra l'organisation d'événements de recrutement pour des publics en insertion sur des offres d'emploi s'appuyant sur des profils compétences.

Le service proposé bénéficiera directement des améliorations continues de la solution commerciale et sera accessible sans limite de temps. Il bénéficiera ainsi de la reconnaissance du monde économique du territoire.

Par ailleurs, les données d'utilisation de l'ensemble des usages d'ODAS sur le territoire feront l'objet d'un traitement statistique anonyme. Présentes au comité de suivi du projet, la Métropole et la Région auront ainsi accès à une image en temps réel des pratiques en matière de recrutement, de mobilité interne et de formation des entreprises utilisatrices ainsi que des capacités de travail des populations faisant l'objet d'une attention particulière pour les services publics.

Au sein du comité de suivi, les collectivités pourront interagir avec les entreprises utilisatrices, émettre des avis et faire des préconisations en matière de développement et notamment valoriser les entreprises engagées dans cette démarche dans le cadre de la Charte des 1 000.

IV - Plan de financement prévisionnel

En conséquence des éléments cités précédemment, le plan de financement d'ODAS a été largement revu. Des dépenses complémentaires ont été intégrées sur les chantiers 1 et 2 relatifs à la définition du langage de compétences et au développement de l'application afférente.

Au regard de ce nouveau budget et des évolutions du projet ODAS, il est proposé au Conseil de réallouer la subvention initiale de 300 000 € approuvée par délibération du Conseil n° 2017-2132 du 18 septembre 2017, au soutien des développements complémentaires des chantiers 1 et 2 de l'expérimentation.

Le même dossier est proposé à la Région qui a validé ce montage lors de sa Commission permanente d'octobre 2018.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
dépenses éligibles	3 036 209	État CDC	1 030 368
- chantier 1	763 463	Région Auvergne-Rhône-Alpes	300 000
- chantier 2	1 588 993	Métropole de Lyon	300 000
- chantier 3	683 753	financements privés	1 540 837
dépenses non éligibles	134 996		
Total	3 171 205	Total	3 171 205

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme et la réaffectation de l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 300 000 € au profit de la SAS Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée pour la réalisation du projet ODAS (2018-2019) agissant comme mandataire du consortium d'acteurs constitué avec la Fondation Olympique lyonnais et Pôle emploi. L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté n° SA40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation. Ce régime d'aides permet en effet de financer des projets de recherche industrielle qui visent à acquérir de nouvelles connaissances en vue d'améliorer des procédés ou services existants.

V - Conventonnement

L'aide versée à la SAS Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée, mandataire du consortium revêt le caractère d'une aide économique dont l'attribution est subordonnée au respect des règles de compétence issues du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dès lors, s'agissant d'une aide économique relevant de l'article L 1511-2 du CGCT ayant pour objet "la création ou l'extension d'activités économiques" l'intervention de la Métropole pour l'attribution de la subvention d'investissement à la SAS Campus Veolia Rhin Rhône

Méditerranée dans le cadre du soutien à l'expérimentation ODAS est soumise à conventionnement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la réaffectation de la subvention d'équipement approuvée par délibération du Conseil n° 2017-2132 du 18 septembre 2017 au profit de la SAS Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée pour le projet ODAS,

b) - la récupération de l'acompte versé sur la subvention à SAS Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée délibérée en septembre 2017,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de SAS Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée pour la réalisation des phases 1 et 2 du projet ODAS,

d) - la convention à passer entre la Métropole et la SAS Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

e) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P36 - Insertion et emploi pour un montant de 150 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes au budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 90 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes en 2018,

- 60 000 € en dépenses en 2019, sur l'opération n° 0P36O5394.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 450 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes à la charge du budget principal.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 018 pour un montant de 300 000 €.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 018 pour un montant de 150 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.